



## CHARTRE DE QUALITE PROFESSIONNELLE

### **LE FORMATEUR :**

- Fait preuve de rigueur et de savoir-faire dans tous ses actes professionnels.
- Fournit ses diplômes attestant son niveau d'études.
- Signe la lettre de mission concernant son module.
- Respecte les horaires figurant sur son planning.
- Informe au préalable ADN de tout changement éventuel avec un autre intervenant.
- Préviens immédiatement ADN en cas de retard ou d'absence.
- Consacre le temps et les moyens nécessaires à sa formation et à son perfectionnement.
- Se donne les moyens de mener avec pertinence les phases de l'ingénierie de sa formation.
- Maîtrise l'analyse de la demande.
- Cerne les objectifs d'ADN FORMATION.
- Détecte les besoins des personnes à former.
- Conçoit et/ou applique le cahier des charges.
- Vérifie la validité des acquis en évaluant les stagiaires sur chacun des grands thèmes abordés dans son module.
- Est capable d'effectuer un audit et un diagnostic dans sa spécialité en établissant les recommandations qui s'imposent à travers un document de synthèse remis à ADN.
- Remet à ADN un support de cours relatant les thèmes abordés.
- Tient compte des normes en vigueur.
- Maîtrise un éventail de méthodes et de moyens pédagogiques pour le développement de son activité, notamment ceux qui favorisent l'interactivité.
- Conçoit ou choisit des supports pédagogiques adéquats.
- Cite ses sources, respecte la propriété intellectuelle.
- Participe aux réunions pédagogiques de fin de stage pour établir le bilan de la formation.
- Respecte la réglementation concernant la demande de photocopies.
- Refuse les missions pour lesquelles il lui est impossible de respecter les principes de la CHARTRE DEONTOLOGIQUE et de la CHARTRE DE QUALITE PROFESSIONNELLE.